

Demande de versement anticipé / mise en gage / transfert

1. Données personnelles de l'assuré(e)

Nom : Prénom :
Date de naissance : Numéro AVS :
Numéro d'assuré(e) : Etat civil :
Numéro de téléphone : Adresse e-mail :
NPA / Localité (actuelle) : Rue et numéro :

2. Eléments relatifs à la demande

Type de financement

- Un versement anticipé
- Une mise en gage
- Un transfert (achat/vente)

Montant du retrait désiré (CHF 20'000.- minimum, sauf acquisition de parts sociales)

- CHF
- Ou
- Montant maximum possible

Le montant du retrait désiré sera examiné en fonction de la forme de propriété.

Date désirée du paiement :
(Au plus tôt un mois après réception de la présente demande et des pièces justificatives)

Adresse de paiement :
(Le montant ne peut pas être versé
à la personne assurée elle-même
mais à un notaire par exemple)
.....
.....

Utilisation des fonds :

- Acquisition d'un logement
- Construction d'un logement
- Amortissement d'une dette hypothécaire
- Transformation et rénovation d'un logement
- Acquisition de parts sociales
- Transfert de propriété

3. Informations concernant l'habitation

Type d'habitation :

- Un appartement
- Une maison à logements multiples
- Une maison familiale
- Autre :

Caractéristiques de la propriété :

- Seul propriétaire
- Logement libre de bail lors de l'entrée en jouissance
- Autre :
- Copropriétaire (part de copropriété)
- Propriétaire en commun avec conjoint

Adresse du bien immobilier
.....

4. Plan de financement (à compléter)

	Prix	Financement	
Coût du terrain			Liquidités
Coût du logement / construction			Autres fonds propres
Transformation / rénovation			2 ^{ème} pilier de l'assuré(e)
Plus-values			2 ^{ème} pilier du conjoint
Amortissement			Hypothèque
Total			Total
Frais d'acquisition			Liquidités

Les frais d'acquisition doivent être financés par des fonds personnels (frais notaires, architecte, impôts, etc.).

5. Remarques

.....
.....
.....
.....
.....

6. Confirmation

Je m'engage à utiliser le logement pour mes propres besoins et confirme, par l'apposition de ma signature au bas du formulaire, que j'ai pris connaissance du Règlement d'assurance de la CPCL concernant l'encouragement à la propriété du logement et des informations suivantes :

- le versement anticipé sera imposé fiscalement ; si l'objet est en Suisse le montant de l'impôt est facturé par l'administration fiscale, si l'objet est à l'étranger l'impôt est prélevé directement à la source par la Caisse ;
- j'aurai la possibilité de rembourser le versement anticipé en tout ou partie. L'amélioration des prestations sera calculée selon les dispositions réglementaires en vigueur au moment du remboursement ; dans ce cas, je pourrai demander que les impôts payés me soient rétrocédés pour autant que j'en fasse moi-même la demande auprès de l'administration fiscale compétente ;
- je ne pourrai pas effectuer de rachat à la Caisse avant d'avoir remboursé intégralement le montant du versement anticipé ;
- je ne peux demander qu'un seul versement anticipé tous les 5 ans ;
- l'obligation de remboursement en cas de vente ou de changement d'affectation. En cas de décès, mes héritiers devront rembourser le versement anticipé si aucune prestation de prévoyance n'est exigible lors de mon décès (avant la mise au bénéfice de la rente de retraite ou d'invalidité) ;
- conformément à l'article 71 du Règlement d'assurance, le délai pour le versement des fonds est de **1 mois** lorsque l'ensemble des conditions sont remplies ;
- l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier sera effectuée à mes frais ;
- j'ai pris connaissance des informations contenues dans l'explicatif concernant « l'Encouragement à la propriété du logement » mis à ma disposition notamment de la réduction des prestations qu'occasionne le versement anticipé ;
- si je souhaite compenser la réduction des prestations décès et invalidité, je dois m'adresser à une compagnie d'assurances sur la vie ; les primes découlant de cette couverture seront totalement à ma charge et je devrai les verser directement à la compagnie d'assurances ;
- je m'engage à remettre à la Caisse, l'attestation de domicile indiquant mon nouveau domicile
- **j'ai pris connaissance des frais de dossiers de CHF 250.- ; selon l'article 67 du Règlement d'assurance, une demande conjointe, pour le même objet, de deux personnes assurées auprès de la Caisse entraîne la facturation d'un montant de CHF 400.-.**

7. Signatures

Si l'assuré(e) est marié(e) ou lié(e) par un partenariat enregistré, le versement anticipé ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit du conjoint. La signature du conjoint **doit être légalisée** par un notaire ou directement par la CPCL. Pour ce faire, le conjoint doit se présenter muni du passeport ou carte d'identité et livret/certificat de famille ou certificat d'état-civil.

Si l'assuré(e) est non marié(e), un certificat d'état civil récent (**moins de 30 jours**) est requis. Pour les personnes non inscrites au registre de l'état-civil en Suisse (personne de nationalité étrangère), acte de l'état civil établi par l'autorité étrangère compétente.

Lieu et date :

Signature de l'assuré(e)

Signature du conjoint

Je certifie que la signature de Monsieur /Madame, né(e) le a été apposée ci-dessus en ma présence. L'identité du conjoint a été prouvée par une pièce d'identité et le livret/certificat de famille (ou document similaire). Merci de joindre une copie des documents.

Lieu et date :

Signature

8. Pièces justificatives à annexer à la demande

La liste ci-dessous est non exhaustive, des demandes complémentaires peuvent être faites selon le cas d'espèces.

Acquisition d'un logement

- Copie acte d'achat notarié signé
- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation du notaire/banque quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Contrat de prêt hypothécaire signé par les parties
- Plan de financement à compléter en page 2 ou document de la banque
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire)
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile certifiant le changement d'adresse (après emménagement)

Construction d'un logement

- Copie acte de vente du terrain signé
- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Contrat avec l'entreprise générale signé
- Permis de construire
- Contrat de prêt hypothécaire signé par les parties
- Plan de financement à compléter en page 2 ou document de la banque
- Attestation du notaire/banque quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire)
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile certifiant le changement d'adresse (après emménagement)

Amortissement d'une dette hypothécaire

- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation récente de la banque confirmant le solde dû à ce jour, l'affectation du prêt en question, les coordonnées de versement et l'utilisation exclusive des fonds versés pour l'amortissement / remboursement dudit prêt hypothécaire
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire/Caisse)
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile actuel

Transformation et rénovation du logement

- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation récente de la banque confirmant l'affectation exclusive des fonds au projet en question, éventuellement libération des fonds sur présentation des factures des travaux, résidence principale/propres besoins, les coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation du projet
- Devis ou factures des travaux signés
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire/Caisse)
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile actuel

Acquisition de parts sociales

- Règlement ou statuts de la coopérative de construction et d'habitation
- Acte portant sur l'achat de parts sociales de la coopérative d'habitation (documents originaux) signé
- Confirmation de la coopérative de construction et d'habitation
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile certifiant le changement d'adresse (après emménagement)

Transfert de propriété

Nouveau bien

- Acte d'achat notarié pour le nouveau bien signé
- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation du notaire/banque consignation des fonds et accord pour le transfert de la Caisse
- Contrat de prêt hypothécaire signé par les parties
- Plan de financement à compléter en page 2 ou document de la banque
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire)
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile certifiant le changement d'adresse (après emménagement)

Ancien bien

- Acte de vente notarié pour l'ancien bien signé
- Réquisition relative à la radiation de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du Registre foncier (établie par le notaire)

Mise en gage

- Acte d'achat notarié signé
- Acte de nantissement du créancier gagiste (banque/assurance)
- Extrait du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Plan de financement à compléter en page 2 ou document de la banque
- Preuve du paiement des frais administratifs
- Attestation de domicile certifiant le changement d'adresse (après emménagement)